

Direction départementale des territoires

Yzeure, le 13 AVR. 2023

Service Environnement Bureau Espaces Naturels Forêt Chasse Affaire suivie par : Christine Dodat

Tél: 04 70 48 77 55

Courriel: christine.dodat@allier.gouv.fr

Note de présentation

OBJET: Classement des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du 3ème groupe

PJ: 1 projet d'arrêté préfectoral

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) dans sa spécialité « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » s'est réunie le 3 avril 2023 afin d'émettre un avis sur le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du 3ème groupe (à savoir le sanglier, le pigeon ramier et le lapin de garenne), ainsi que les périodes, les modalités de destruction et les territoires concernés pour la saison cynégétique 2023-2024.

En effet, le Préfet peut décider, après avis de la CDCFS, du classement de ces trois espèces conformément à l'arrêté du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement.

Un arrêté préfectoral annuel doit être pris pour fixer les périodes et les modalités de destruction ainsi que la délimitation des territoires concernés par leur destruction.

Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, l'arrêté suivant est soumis à consultation du public du 17 avril au 8 mai 2023 inclus :

Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction, des animaux classés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 3, pour la saison cynégétique 2023-2024, dans le département de l'Allier.

Le projet de décision est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Allier http://www.allier.pref.gouv.fr.

٠../...

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations, durant la période de consultation, directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage ou par courrier adressé à la Direction départementale des territoires – Service environnement – 51, boulevard St Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Olivier PETIOT

Directeur Départemental Adjoint des Térritoires